

Le 28 avril 2008

Cher(e) Collègue,

Comme une très large majorité de nos concitoyens, nous représentants du peuple français, nourrissons des doutes, voire des craintes, face au cours et aux résultats incertains de la construction européenne.

En particulier, la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne constitue un motif d'inquiétude profond et légitime, aussi bien pour l'avenir de l'Europe elle-même que pour le respect, en France, de notre démocratie, c'est-à-dire de la volonté générale.

Vous le savez, le projet de loi de révision de nos institutions a retenu la suppression du référendum obligatoire pour l'adhésion des futurs pays candidats. Cette perspective est évidemment perçue très négativement par les Français qui sont hostiles à l'entrée de la Turquie en Europe.

Ne nous voilons pas la face : malgré les assurances renouvelées du président de la République lors de sa récente intervention télévisée, la confiance de nos concitoyens en la volonté réelle de leurs gouvernants de tenir compte de leur avis sur la construction européenne en général et sur la question turque en particulier, est proche de zéro.

Comment en irait-il autrement, alors que le rejet massif de la Constitution européenne n'a eu aucune incidence sur l'ouverture des négociations d'adhésion en octobre 2005, qu'il n'a pas davantage empêché la ratification parlementaire du traité de Lisbonne, copie quasi conforme du traité Giscard ? Comment en irait-il autrement alors que les deux traités, celui de 2005 comme celui de 2007, font sauter le verrou institutionnel du traité de Nice qui rendait concrètement impraticable l'adhésion turque, aspect qui ne fut guère ébruité ces dernières années dans le débat public en France, mais qu'a rappelé franchement et solennellement Angela MERKEL du haut de la tribune du Parlement européen, en février 2007 ?

Dans ces conditions, vous conviendrez sans doute que la suppression pure et simple de l'obligation référendaire pour les futures adhésions à l'UE aurait un effet dévastateur dans l'opinion publique, notamment au détriment des

parlementaires qui la voteraient tout en continuant à se déclarer personnellement opposés à la perspective de l'adhésion turque.

Pour autant, il est exact qu'il ne serait pas raisonnable non plus d'organiser un référendum pour chaque élargissement futur, s'agissant en particulier de pays européens indiscutables, de taille réduite et ayant naturellement vocation à rejoindre l'Union - comme la Suisse, la Norvège, certains pays de l'ex-Yougoslavie. A cet égard, on ne peut que souscrire à l'argument du président de la République, également admis sur presque tous les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat, selon lequel la diplomatie française serait entravée en Europe si une telle épée de Damoclès était maintenue en l'état.

Pour sortir de cette contradiction apparemment insurmontable, **il me semble nécessaire d'agir maintenant afin qu'une solution de compromis soit enfin trouvée : il suffirait de maintenir l'obligation référendaire pour l'adhésion d'un pays candidat de plus de 10 millions d'habitants.**

Cette issue, équilibrée et raisonnable, aurait le mérite d'empêcher l'élargissement incontrôlé à tout pays de taille importante, dont l'entrée en Europe bouleverserait par trop la nature et le fonctionnement de l'UE - la Turquie bien sûr, mais aussi des pays de l'ex-URSS ou du Maghreb.

Enfin, compte tenu des déclarations constantes du président de la République sur son refus de l'adhésion turque et sur son intention, dévoilée lors de sa récente intervention télévisée, qu'un référendum soit spécifiquement organisé sur cette question, il serait tout à fait étrange que le gouvernement ou l'Élysée s'opposent à cette solution de bon sens.

C'est pourquoi je souhaite vous proposer de défendre ensemble un amendement en ce sens, que je soumettrai, pour ma part, à la Commission des Lois de l'Assemblée nationale et au vote des Députés lors du débat parlementaire.

Demeurant à votre entière disposition pour discuter des modalités de cette initiative et des éventuelles améliorations à y apporter, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de toute ma considération.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député gaulliste de l'Essonne
Président de Debout la République